

Dossier COVID: Responsabilisation pour la réponse fiscale COVID au Burkina Faso



Graphiques de couverture: Dolly Holmes / Noun Project

Introduction

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sévère sur le Burkina Faso, car ses effets sur la santé publique et l'économie sont arrivés à un moment où les niveaux croissants d'extrémisme violent et de troubles dans tout le pays ont déplacé des milliers de leurs foyers et laissé d'autres avec un besoin urgent d'aide humanitaire. Après que le Burkina Faso a enregistré son premier décès dû au COVID-19 à la mi-mars 2020, les autorités ont fermé des aéroports, fermé les frontières terrestres et instauré un couvre-feu à l'échelle nationale le 20 mars. L'état d'urgence sanitaire a ensuite été décrété le 26 mars 2020, entraînant une mise en quarantaine des villes les plus touchées du pays, dont sa capitale, Ouagadougou.

À la suite de ces mesures d'urgence, l'économie du pays a été durement touchée, avec un commerce international fortement réduit et la capacité du secteur informel à fonctionner réduite par des couvre-feux et des restrictions sur les rassemblements. De plus, l'impact très inégal de la pandémie, avec des groupes défavorisés qui subissent de plein fouet les retombées sanitaires et économiques, risque d'aggraver la situation.

Cependant, répondre de manière ouverte et responsable à la pandémie n'est pas seulement un moyen pour le gouvernement de montrer son engagement envers le bien-être de ses citoyens, mais est également important parce que les budgets ouverts ont de réels avantages, de réduire les risques de corruption pour garantir des résultats politiques plus équitables et plus efficaces. En d'autres termes, les raccourcis et les limitations ne sont ni nécessaires ni inévitables. Même lors de crises terribles, la responsabilité peut fonctionner si chacun fait sa part dans un effort ouvert et collaboratif. En d'autres termes, une réponse urgente et rapide ne doit pas se faire au détriment de la responsabilité.

À ce titre, des partenaires de la société civile de 120 pays, dont le Burkina Faso, ont travaillé avec le Partenariat budgétaire international (IBP) pour entreprendre une évaluation rapide des «paquets de politiques budgétaires d'urgence» au cours de la période allant de mars à septembre 2020—un ensemble d'initiatives politiques visant à faire face à l'impact de l'urgence COVID-19. L'objectif de cette évaluation était d'évaluer comment les pays ont réagi et d'identifier comment ils pourraient s'améliorer à la fois pendant et après la crise.

"Répondre de manière ouverte et responsable à la pandémie es un moyen pour le gouvernement de montrer son engagement envers le bien-être de ses citoyens, mais est également important parce que les budgets ouverts ont de réels avantages."

Principales Constatations

Opportunités limitées de transparence et d'engagement des citoyens, mais une certaine surveillance de la part de la législature qui a amélioré la responsabilisation.

Entre mars et septembre 2020, le gouvernement du Burkina Faso a introduit un important paquet de politique budgétaire d'urgence - la Loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, exercice 2020. Cette loi de finances rectificative, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2020 et promulguée par le président Roch Marc Christian Kaboré le mois suivant, comprenait une série de mesures pour faire face aux impacts sanitaires et économiques de la pandémie tout en tenant compte de la forte baisse de la croissance du pays et des revenus projetés qui avaient survenus depuis le début de l'année.

Certaines de ces mesures comprenaient une exonération de TVA sur la vente de produits médicaux utilisés dans la prévention ou le traitement du COVID, des allègements fiscaux pour les micro-entreprises du secteur informel et des taux d'imposition réduits pour le secteur de l'hôtellerie et de l'accueil.

Les conclusions de notre évaluation au Burkina Faso, cependant, indiquent que la transparence globale de ce plan de relance et de réponse, ainsi que les opportunités d'engagement des citoyens dans sa formulation et sa mise en œuvre, étaient limitées. Néanmoins, nous avons également observé des développements prometteurs qui ont renforcé la responsabilité et qui pourraient être renforcés à l'avenir - en particulier, la création d'un comité de surveillance au sein de la législature pour surveiller la formulation des mesures de réponse COVID. Composée de 10 législateurs des partis de la majorité et de l'opposition, cette commission a effectué une mission d'information de mai à juin 2020, au cours de laquelle elle a cherché à obtenir des informations sur – entre autres – la gestion technique de la pandémie par le ministère de la Santé et le Comité national de gestion de la pandémie de COVID-19, et la gestion des fonds alloués pour faire face à l'urgence.

Nos trois principales conclusions de la recherche du module sont les suivantes :

1. La prise de décision sur la formulation et la mise en œuvre du plan de relance et de riposte comprenait très peu ou pas de contribution du public, en particulier de ceux les plus touchés par la crise.

La participation des citoyens à la formulation et à la mise en œuvre des mesures d'urgence n'a pas eu lieu. Cela a finalement exclu le public d'avoir voix au chapitre dans les décisions sur l'établissement des priorités pendant la pandémie et a privé le gouvernement de contributions qui pourraient grandement améliorer l'efficacité de leurs actions.

"Nous avons observé des développements prometteurs qui ont renforcé la responsabilité et qui pourraient être renforcés à l'avenir."

À cet égard, le Burkina Faso a été entravé par un manque de mécanismes de participation budgétaire existants qui pourraient être réutilisés pour que les citoyens aient la possibilité de fournir leurs contributions lors de la formulation de la Loi de finances rectificative au printemps 2020. En effet, la recherche de l'Enquête sur le budget ouvert de 2019 a révélé que l'exécutif n'avait mis en place aucun mécanisme formel de participation du public pendant les phases de formulation ou d'exécution du cycle budgétaire, et que les ministères de tutelle ou l'Assemblée nationale n'avaient pas offert au public de partager des commentaires sur les budgets sectoriels ou de s'engager avec le contrôle législatif du processus budgétaire, respectivement. De plus, comme indiqué ci-dessus, alors que l'Assemblée nationale a mis en place un comité spécial de surveillance de la réponse COVID-19 en mai 2020, ce comité ne comprenait pas de représentants de la société civile ou du public.

2. Le gouvernement n'a pas adopté de mesures clés pour renforcer la responsabilité, en particulier la transparence sur la mise en œuvre de la politique COVID-19 et la réponse budgétaire ainsi que la transparence sur la passation des marchés de services.

La transparence dans la mise en œuvre nous aide à comprendre comment les politiques ont été mises en œuvre et ce qui a été réalisé. Le manque de rapports publics sur la mise en œuvre des plans de relance et des initiatives politiques connexes a rendu difficile la responsabilisation du gouvernement quant à l'efficacité de la réponse.

La pandémie a également contraint le gouvernement à autoriser des procédures d'achat d'urgence afin d'acheter des services à des entrepreneurs privés plus rapidement que d'habitude. Ces types de procédures doivent être transparents. Lorsque le gouvernement attribue des contrats à des prestataires de services, les risques d'irrégularités sont accrus. Ces procédures devraient inclure, par exemple, des critères clairs pour l'utilisation des achats d'urgence et un système permettant de suivre les contrats de manière efficace et ouverte.

Le gouvernement a cependant publié des informations limitées sur les procédures d'achat liées à la pandémie, ce qui rend difficile de voir si le pays en avait pour son argent dans les achats de matériel médical ou d'autres dépenses pertinentes.

3. Il y a eu des développements prometteurs qui peuvent améliorer la responsabilisation, en particulier la surveillance entreprise par le législateur.

Le législateur a mis en place une commission spéciale COVID-19 pour mener une mission d'information sur la gestion générale de la pandémie à partir de la mi-2020, y compris un examen du paquet de politique budgétaire d'urgence (loi de finances rectificative) avant son approbation. Cela a permis au législateur de suivre les actions du gouvernement dans la lutte contre la pandémie. De plus, pour améliorer la gestion de la riposte à la pandémie, le comité sur le Covid-19 a produit huit recommandations à entreprendre par l'exécutif, notamment l'allocation de fonds suffisants pour la prévention et la recherche épidémiologiques et l'amélioration des communications publiques concernant l'évolution de la pandémie.

Recommandations

Redevabilité au-delà de la crise

Les pratiques notées dans les conclusions du module Covid restent importantes alors que le Burkina tente de sortir de la crise. Atteindre des niveaux suffisants de transparence, de participation et de contrôle sur le long terme est crucial à la fois pour la responsabilisation et pour garantir que les ressources publiques sont utilisées de manière efficace et équitable. L'Enquête sur le budget ouvert de 2019 a révélé qu'il y avait une importante marge d'amélioration dans ces domaines au Burkina Faso.

Sur la base de nos conclusions, nous pensons qu'il est impératif de prendre des mesures immédiates sur un ensemble de mesures pour remédier aux lacunes en matière de responsabilité des réponses budgétaires et politiques au COVID-19, à la fois pendant la crise et au-delà.

À la lumière de cela, nous appelons le gouvernement à travailler avec la société civile pour prendre les mesures suivantes :

1. Agir maintenant pour renforcer la responsabilisation dans les réponses en cours à la crise du COVID-19.

- Veiller à ce que les agences d'audit disposent du mandat et des ressources nécessaires pour effectuer des évaluations des réponses fiscales à la pandémie, idéalement en temps réel ou simultanément. La parution en mai 2021 du Rapport de Mission sur les Constatations de Faits : Audit des Dépenses Effectuées dans le Cadre du Plan de Riposte du COVID-19 au 31 Décembre 2020 par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de Lutte Contre la Corruption (ASCE-LC) a été un pas important dans cette direction, même si les auteurs ont noté¹ que leur examen ne constituait pas un audit selon les normes internationales.
- Divulguer tous les détails liés aux contrats d'approvisionnement liés aux dépenses d'urgence, dans la mesure du possible dans des formats ouverts.

"Atteindre des niveaux suffisants de transparence, de participation et de contrôle sur le long terme est crucial à la fois pour la responsabilisation et pour garantir que les ressources publiques sont utilisées de manière efficace et équitable."

2. Introduire des mécanismes concrets et durables pour permettre au grand public de participer au suivi de l'exécution des réponses budgétaires en cours au COVID, ainsi qu'à la formulation de nouvelles réponses politiques à la pandémie.

- Les organisations de la société civile et les citoyens burkinabés devraient avoir la possibilité de s'engager avec le gouvernement sur l'exécution des politiques de secours COVID en cours, d'autant plus que la propagation de la variante Omicron met à nouveau à rude épreuve les capacités et les ressources de l'État des pays du monde entier. De même, des mécanismes concrets devraient également être mis en œuvre pour permettre aux individus de partager leurs points de vue sur l'approbation par le législateur de nouvelles mesures de réponse au COVID et de tout audit effectué sur les dépenses anti-COVID.
- Compte tenu de l'absence de mécanismes formels de participation en place pour le cycle budgétaire central du Burkina Faso, la création de toute nouvelle politique pour impliquer plus profondément le public dans la formulation et l'exécution des politiques de réponse au COVID devrait se faire en veillant à ce que ces politiques soient permanentes et adaptable. De cette manière, ils peuvent également être utilisés pour renforcer l'engagement des citoyens dans la gestion annuelle des ressources publiques lors de la formulation, de l'exécution et de l'audit de la loi de finances annuelle, à la fois maintenant et au-delà de l'ère de la pandémie.

"Même lors de crises terribles, la responsabilité peut fonctionner si chacun fait sa part dans un effort ouvert et collaboratif. En d'autres termes, une réponse urgente et rapide ne doit pas se faire au détriment de la responsabilité."

Dossier COVID: Responsabilisation pour la réponse fiscale COVID au Burkina Faso

